

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE19_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE19_CM0804-DE

Délibération portant sur la mise à jour du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

M. OUVRARD propose au conseil municipal de ne créer aucun poste et de ne supprimer aucun poste en attendant les avancements de grade.

M. OUVRARD propose au conseil municipal de valider le tableau des effectifs présenté en annexe à compter du 09 avril 2024,

- Ancien effectif : 30 postes pourvus et 5 postes non pourvus
- Nouvel effectif : 32 postes pourvus et 3 postes non pourvus

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal 2024.

Après exposé, le conseil municipal valide, à l'unanimité des voix, le tableau des effectifs présenté en annexe à compter du 09 avril 2024 :

- **Ancien effectif : 30 postes pourvus et 5 postes non pourvus**
- **Nouvel effectif : 32 postes pourvus et 3 postes non pourvus**

Et décide d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget principal 2024.

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240408-24_DE19_CM0804-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE20_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE20_CM0804-DE

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « COMMUNE »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal COMMUNE de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « commune » dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « commune » 2023.

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240408-24_DE20_CM0804-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE21_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE21_CM0804-DE

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « CAISSE DES ECOLES »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal CAISSE DES ECOLES de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « caisse des écoles » dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « Caisse des écoles » 2023.

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240408-24_DE21_CM0804-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE22_CM0804

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE22_CM0804-DE

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « Lotissement clos de l'Aubépin – Tranche G » 2023.

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240408-24_DE22_CM0804-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE23_CM0804

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE23_CM0804-DE

Approbation du compte de gestion du Receveur pour le Budget « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. OUVRARD, ce jour ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal ASSAINISSEMENT de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide, à l'unanimité des voix, la présentation du compte de gestion du receveur pour le budget « Assainissement » 2023.

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE23_CM0804-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (22)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE24_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ :

M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :

MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE24_CM0804-DE

Vote des Comptes Administratifs « Commune » 2023

M. BRAULT soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif « commune » de l'exercice 2023 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean-Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean-Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Commune » 2023, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
INVEST	421 795,94 €		-343 986,14 €		77 809,80 €
FONCT	560 396,95 €	305 057,72 €	806 058,12 €		1 061 397,35 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean-Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte administratif pour le budget « Commune » 2023.

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le président de séance,
Jean-Michel BRAULT

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240408-24_DE24_CM0804-DE

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (22)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE25_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur **OUVRARD, Maire**

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ :
M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE25_CM0804-DE

Vote des Comptes Administratifs « Caisse des écoles » 2023

M. BRAULT soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif « Caisse des écoles » de l'exercice 2023 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget « caisse des écoles » de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean-Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean-Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Caisse des écoles » 2023, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET « CAISSE DES ECOLES »

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
INVEST	11 505,40 €		-6 818,13 €		4 687,27 €
FONCT	7 480,97 €		10 693,16 €		18 174,13 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean-Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte administratif pour le budget « Caisse des écoles » 2023.

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le président de séance,
Jean-Michel BRAULT

Envoyé en préfecture le 10/04/2024 Reçu en préfecture le 10/04/2024 Publié le ID : 072-217201912-20240408-24_DE25_CM0804-DE	
--	---



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (22)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE26_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ :
M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE26_CM0804-DE

Vote des Comptes Administratifs « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » 2023

M. BRAULT soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » de l'exercice 2023 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean-Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean-Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » 2023, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET « LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G »

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
INVEST	00,00 €		0,00 €		0,00 €
FONCT	- 60,00 €		60,00 €		0,00 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean-Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du compte administratif pour le budget « Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G » 2023.

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Envoyé en préfecture le 10/04/2024 Reçu en préfecture le 10/04/2024 Publié le ID : 072-217201912-20240408-24_DE26_CM0804-DE
--

Le président de séance,
Jean-Michel BRAULT

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (22)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE27_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ :
M. OUVRARD Pierre

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE27_CM0804-DE

Vote des Comptes Administratifs « Assainissement » 2023

M. BRAULT soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif « Assainissement » de l'exercice 2023 a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget « Assainissement » de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. BRAULT Jean-Michel, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le Maire.

M. BRAULT Jean-Michel, président de séance :

Donne acte de la présentation du compte administratif « Assainissement » 2023, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Reconnaît la sincérité des Restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET « ASSAINISSEMENT »

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
INVEST	84 255,23 €		91 530,12 €		175 785,35 €
FONCT	147 829,11 €	31 000,00 €	736,39 €		117 565,50 €

Après avoir entendu en séance le rapport de M. BRAULT Jean-Michel, président de séance,
M. Le Maire ayant quitté la séance,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la présentation du
compte administratif pour le budget « Assainissement » 2023.**

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le président de séance,
Jean-Michel BRAULT

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240408-24_DE27_CM0804-DE

NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE28_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE28_CM0804-DE

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 **Budget Commune**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean-Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	806 058,12 €
B. Report résultat des années antérieures	255 339,23 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	1 061 397,35 €
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	- 343 986,14 €
F. Report résultat des années antérieures	421 795,94 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
H. Résultat à reporter	77 809,80 €
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (R1068)	741 248,35 €
K. Report en fonctionnement (R002)	320 149,00 €
Total affectation	1 061 397,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget « COMMUNE 2023 ».

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE29_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE29_CM0804-DE

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Budget Caisse des écoles

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean-Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	10 693,16 €
B. Report résultat des années antérieures	7 480,97 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	18 174,13 €
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	- 6 818,13 €
F. Report résultat des années antérieures	11 505,40 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
H. Résultat à reporter	4 687,27 €
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (R1068)	0,00 €
K. Report en fonctionnement (R002)	18 174,13 €
Total affectation	18 174,13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget « CAISSE DES ECOLES 2023 ».

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE30_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE30_CM0804-DE

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Budget Lotissement Clos de l'Aubépin – Tranche G

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean-Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	60,00 €
B. Report résultat des années antérieures	- 60,00 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	0,00 €
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	0,00 €
F. Report résultat des années antérieures	0,00 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
H. Résultat à reporter	0,00 €
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (R1068)	0,00 €
K. Report en fonctionnement (D002)	0,00 €
Total affectation	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget « LOTISSEMENT CLOS DE L'AUBEPIN – TRANCHE G 2023 ».

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE31_CM0804

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE31_CM0804-DE

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 **Budget Assainissement**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BRAULT Jean-Michel
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	- 30 263,61 €
B. Report résultat des années antérieures	147 829,11 €
C. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
D. Résultat à affecter	117 565,50 €
Résultat d'investissement	
E. Résultat de l'exercice	91 530,12 €
F. Report résultat des années antérieures	84 255,23 €
G. Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire	0,00 €
H. Résultat à reporter	175 785,35 €
Affectation	
I. Besoin de financement à la section d'investissement (R1068)	0,00 €
J. Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (R1068)	0,00 €
K. Report en fonctionnement (R002)	117 565,50 €
Total affectation	117 565,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix l'affectation du résultat proposée pour le budget « ASSAINISSEMENT 2023 ».

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD



NOMBRE DE MEMBRES :

- * AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
- * EN EXERCICE (23)
- * QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE32_CM0804

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE32_CM0804-DE

Fixation du taux des taxes locales 2024

Monsieur OUVRARD présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

M. le maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,76 %
- Taxe habitation : 20,15 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide :

- **de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :**
 - o **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,82 %**
 - o **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,76 %**
 - o **Taxe habitation : 20,15 %**
- **de charger M. le Maire**
 - o **de notifier cette décision aux services préfectoraux**
 - o **de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE33_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE33_CM0804-DE

Vote du Budget Primitif 2024 **Budget COMMUNE**

Le Budget Primitif 2024 « Commune », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis
aux Membres du conseil municipal pour vote.

Le B.P. COMMUNE se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 3 189 789,00 €
Recettes : 3 189 789,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 572 998,15 €
Recettes : 1 572 998,15 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 4 762 787,15 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 4 762 787,15 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la proposition de
Budget Primitif 2024 « COMMUNE ».**

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE34_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur **OUVRARD, Maire**

PRÉSENTS : M. **OUVRARD Pierre**, MME **JARROSSAY Nathalie**, M. **BRAULT Jean-Michel**, MME **PYCKAERT Séverine**, M. **CHANTOISEAU Thierry**, MME **BAREAU Delphine**, M. **PESLERBE Claude**, M **HAMONIC Daniel**, MME **BOISSON Cécile**, M. **LAFOIS Jean-Claude**, M. **ASSE Didier**, M. **DENIS Christian**, MME **ALLARD Cécile**, MME **MONSAINTE Fanny**, M. **LANGLAIS Cyrille**, M. **DELOBEL Etienne**, MME **RAMAUGÉ Chantal**, M. **HUBERT Yves**, MME **GOTEFROY Virginie**, M. **MENAGER Julien**

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme **GUYET Fabienne** donne pouvoir à MME **BOISSON Cécile**
MME **RÉMY Sandrine** donne pouvoir à MME **JARROSSAY Nathalie**
M. **LAVIGNE Benoît** donne pouvoir à M. **ASSE Didier**

Secrétaire de séance :
MME **BAREAU Delphine**

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240408-24_DE34_CM0804-DE

Vote du Budget Primitif 2024 **Budget CAISSE DES ECOLES**

Le Budget Primitif 2024 « Caisse des écoles », préalablement examiné en Commission de Finances est soumis aux Membres du conseil municipal pour vote.

Le B.P. CAISSE DES ECOLES se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 123 174,13 €
Recettes : 123 174,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 18 761,40 €
Recettes : 18 761,40 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 141 935,53 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 141 935,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la proposition de Budget Primitif 2024 « CAISSE DES ECOLES ».

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre **OUVRARD**



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE35_CM0804

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE35_CM0804-DE

Vote du Budget Primitif 2024 **Budget ASSAINISSEMENT**

Le Budget Primitif 2024 « Assainissement », préalablement examiné en Commission de Finances est
soumis aux Membres du conseil municipal pour vote.

Le B.P. ASSAINISSEMENT se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 351 165,50 €
Recettes : 351 165,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 279 661,05 €
Recettes : 279 661,05 €

TOTAL DU BUDGET DÉPENSES : 630 826,55 €
TOTAL DU BUDGET RECETTES : 630 826,55 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des voix la proposition de
Budget Primitif 2024 « ASSAINISSEMENT ».**

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE36_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE36_CM0804-DE

Clôture du budget Lotissement Clos de l'Aubépin « Tranche G »

Un budget annexe est clôturé dès lors que l'intégralité des terrains a été vendue et qu'il n'y a donc plus de stock.

M. OUVRARD propose au conseil municipal de :

- Clore le budget annexe Lotissement Clos de l'Aubépin « Tranche G » à compter de ce jour
- Intégrer dans l'actif du budget principal les travaux d'aménagement réalisés sur le domaine public communal.
- Autoriser M. le Trésorier à procéder aux écritures correspondantes, par opération d'ordre non-budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix de :

- Clore le budget annexe Lotissement Clos de l'Aubépin « Tranche G » à compter de ce jour
- Intégrer dans l'actif du budget principal les travaux d'aménagement réalisés sur le domaine public communal.
- Autoriser M. le Trésorier à procéder aux écritures correspondantes, par opération d'ordre non-budgétaire.

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE37_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE37_CM0804-DE

Fongibilité des crédits en Fonctionnement et en Investissement

M. le maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune et les budgets annexes.

C'est dans ce cadre que la commune de Mayet est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le conseil municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

- D'autoriser M. le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2024.

- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240408-24_DE37_CM0804-DE



COMMUNE DE MAYET

NOMBRE DE MEMBRES :

- * AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
- * EN EXERCICE (23)
- * QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE38_CM0804

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE38_CM0804-DE

Tarifs camping

M. OUVRARD souhaite reprendre la délibération des tarifs du camping, votée en décembre 2023 avec le document « Tarifs et redevances ».

	OBJETS	TARIFS	
TARIFS CAMPEUR PAR NUITÉE	FORFAIT 2 PERSONNES (voiture + emplacement)	11,00 EUR	
	PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE	4,00 EUR	
	ENFANT DE – 10 ANS	3,00 EUR	
	ELECTRICITÉ	3,00 EUR	
	GRUPE SCOLAIRE / COLONIE / SCOUTS	2,55 EUR par personne	
	VOITURE SUPPLÉMENTAIRE	1,55 EUR	
	GARAGE MORT EN SAISON	2,70 EUR par personne	
	VISITEURS	Gratuité	
TARIFS MOBIL'HOME (6 adultes)		1/05 au 30/06 1/09 au 30/09	1/07 au 31/08
	SEMAINE	200,00 €	300,00 €
	1 NUIT	45,00 €	70,00 €
	CHIEN OU CHAT (à la semaine)	15,00 €	15,00 €
	CHIEN OU CHAT (à la nuitée)	3,00 €	3,00 €
	FORFAIT MÉNAGE	70,00 €	70,00 €
	CAUTION	400,00 €	
	ÉLECTRICITÉ	Gratuité	
	EAU	Gratuité	

	OBJETS	TARIFS
SAISONNIER	TARIF par personne	4,00 €
	Tarif pour un couple	5,50 €
	BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE	3,00 €
SERVICES	PRÊT CABLE ÉLECTRIQUE	Caution de 25,00 €

DIVERS	PRÊT BADGE	Caution de 20,00 €
	TARIF DOUCHE	2,00 € par personne

M. OUVRARD souhaite apporter une modification en remplaçant la période « 01/05 au 30/06 – 01/09 au 30/09 » par « avant le 1^{er} juillet et après le 31 août »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix, de valider les tarifs du camping de la manière suivante :

	OBJETS	TARIFS	
TARIFS CAMPEUR PAR NUITÉE	FORFAIT 2 PERSONNES (voiture + emplacement)	11,00 EUR	
	PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE	4,00 EUR	
	ENFANT DE – 10 ANS	3,00 EUR	
	ELECTRICITÉ	3,00 EUR	
	GRUPE SCOLAIRE / COLONIE / SCOUTS	2,55 EUR par personne	
	VOITURE SUPPLÉMENTAIRE	1,55 EUR	
	GARAGE MORT EN SAISON	2,70 EUR par personne	
	VISITEURS	Gratuité	
TARIFS MOBIL'HOMME (6 adultes)		Avant le 01/07 Après le 31/08	1/07 au 31/08
	SEMAINE	200,00 €	300,00 €
	1 NUIT	45,00 €	70,00 €
	CHIEN OU CHAT (à la semaine)	15,00 €	15,00 €
	CHIEN OU CHAT (à la nuitée)	3,00 €	3,00 €
	FORFAIT MÉNAGE	70,00 €	70,00 €
	CAUTION	400,00 €	
	ÉLECTRICITÉ	Gratuité	
	EAU	Gratuité	

	OBJETS	TARIFS
SAISONNIER	TARIF par personne	4,00 €
	Tarif pour un couple	5,50 €
	BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE	3,00 €
SERVICES DIVERS	PRÊT CABLE ÉLECTRIQUE	Caution de 25,00 €
	PRÊT BADGE	Caution de 20,00 €
	TARIF DOUCHE	2,00 € par personne

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240408-24_DE38_CM0804-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE39_CM0804

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE39_CM0804-DE

Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des centres de gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion de la Sarthe a décidé, avec les 4 autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025, puis en santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Sarthe et les 4 autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de la Sarthe et les 4 autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion de la Sarthe et les 4 autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion de la Sarthe autorisera la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les quatre autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE39_CM0804-DE

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

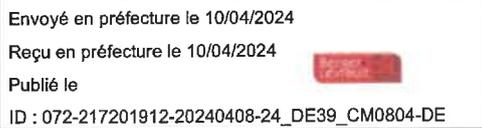
Le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Sarthe afin de mener la mise en concurrence.

Après exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix, de :

- **Donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe, membre du groupement de commandes constitué des 5 centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;**
- **Donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.**

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N° 24_DE40_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINTE Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE40_CM0804-DE

Amende de police – Sécurisation Route de Sarcé

Le circuit budgétaire des amendes de police de la circulation a été réformé. L'intégralité du produit de ces amendes, à l'exception de la fraction de ce produit affecté au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), est désormais affectée au compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». Le prélèvement sur les recettes de l'État « Produit des amendes de police de la circulation et des radars automatiques » est donc supprimé depuis 2011.

La part du produit des amendes revenant aux collectivités territoriales est désormais portée par le programme 754 du CAS intitulé « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières »

Monsieur le Maire propose d'inscrire au titre des opérations éligibles du versement de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière, le projet d'écluse et coussin berlinois en agglomération de Mayet sur la RD 44 (entre les n° 49 et 51) route de Sarcé.

Le plan de financement serait le suivant :

Origine des financements	Montant (HT)
Maître d'ouvrage	4 265 €
Amende de police	4 265 €
TOTAL	8 530 €

Après exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

- **D'autoriser le maire à déposer une demande, pour ce dossier, au titre des amendes de police**
- **D'attester l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **D'attester l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **D'attester la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE41_CM0804

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE41_CM0804-DE

Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone – avenue de la gare et allée du ruisseau

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'esquisse établie par le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité (ER 008007)

Le coût de cette opération est estimé à 130 000 € dont 25 000 € d'option d'enfouissement.

Conformément à la décision du Conseil Général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 40 % du coût des travaux d'enfouissement à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 10 000 €.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés par Orange, la commune en assurant le financement.

Le coût de cette opération est estimé à 40 000 €

Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution soit 4000 € pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication.

Après exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,**
- **Sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la Commission permanente du Conseil départemental sur avis des comité des sites, pour une réalisation si possible en octobre 2024.**

- **Sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 1 500 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.**
- **Accepte de participer à 40 % du coût des travaux pour l'électricité et à 100 % du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,**
- **S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,**
- **Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,**
- **Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.**

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 072-217201912-20240408-24_DE41_CM0804-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

* AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)
* EN EXERCICE (23)
* QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION (23)

COMMUNE DE MAYET

SÉANCE DU 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
DÉLIBÉRATION N°24_DE42_CM0804

Date de la Convocation
26 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation
26 MARS 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la
présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-
Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU
Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M.
LAFOIS Jean-Claude, M. ASSE Didier, M. DENIS Christian, MME ALLARD Cécile,
MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, M. DELOBEL Etienne, MME
RAMAUGÉ Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY Virginie, M. MENAGER
Julien

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Mme GUYET Fabienne donne pouvoir à MME BOISSON Cécile
MME RÉMY Sandrine donne pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. LAVIGNE Benoît donne pouvoir à M. ASSE Didier

Secrétaire de séance :
MME BAREAU Delphine

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 072-217201912-20240408-24_DE42_CM0804-DE



Reversement subvention « projet street art » à la coopérative scolaire de l'école Jules Ferry

L'école Jules Ferry met en place un projet d'activité Street Art et a obtenu une subvention de 920 €. Toutefois, cette subvention a été perçue par la mairie qui a servi de boîte aux lettres.

Aussi, afin de faciliter les démarches administratives, la collectivité a également avancé les achats des supports pour les fresques à hauteur de 472,88 €.

Après un échange avec la direction de l'école Jules Ferry, il a été convenu que la subvention à reverser à la coopérative de l'école soit amputée des frais engagés par la collectivité.

M. OUVRARD propose au conseil municipal de valider, dans le cadre du projet « street art » le reversement de la somme de 447,12 € à la coopérative scolaire de l'école Jules Ferry.

Après exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, valide le reversement de la somme de 447,12 € à la coopérative scolaire de l'école Jules Ferry.

Fait à Mayet, le dix avril deux mil vingt quatre

Le Maire,
Pierre OUVRARD

